

TYPE DE BULLETIN : Avis aux émetteurs
DATE DU BULLETIN : 14 avril 2022

Objet : Changements apportés à l'indice composé S&P/TSX de croissance

La Bourse de croissance TSX désire informer les émetteurs que Indices S&P Dow Jones (« **S&P DJI** ») a mené une consultation auprès des participants au marché sur de possibles changements à apporter à l'indice composé S&P/TSX de croissance. Afin de réduire la concentration sectorielle et la concentration sur des actions individuelles tout en privilégiant les sociétés plus grandes et mieux établies inscrites à la Bourse de croissance TSX, S&P DJI instaurera un plafond de 10 % sur les actions individuelles et un plafond de 50 % visant les secteurs GICS. Ces plafonds seront appliqués à chaque rééquilibrage trimestriel. En outre, S&P DJI augmentera le seuil de taille minimale aux fins d'inclusion dans l'indice. Le tableau ci-dessous présente un résumé des changements.

MÉTHODE

Changements	Avant	Maintenant
Établissement de l'indice : Pondération des composantes	L'indice est pondéré en fonction de la capitalisation boursière ajustée en fonction du flottant.	L'indice est pondéré en fonction de la capitalisation boursière ajustée en fonction du flottant, mais assujéti à un plafond de 10 % sur les actions individuelles et à un plafond de 50 % visant les secteurs GICS. Ces contraintes en matière de plafond sont appliquées trimestriellement.
Critères d'admissibilité : Capitalisation boursière	À la fin de chaque trimestre civil, la pondération relative d'un titre doit être d'au moins 0,05 % de la capitalisation boursière totale de l'indice composé S&P/TSX de croissance pour faire partie de l'indice, après la prise en considération des changements d'actions, des ajouts et des retraits.	À la fin de chaque trimestre civil, la pondération relative d'un titre doit être d'au moins 0,20 % de la capitalisation boursière totale de l'indice composé S&P/TSX de croissance pour faire partie de l'indice, après la prise en considération des changements d'actions, des ajouts et des retraits.

S&P DJI apportera les changements susmentionnés dans le cadre du prochain rééquilibrage, qui entrera en vigueur avant l'ouverture le lundi 18 avril 2022.

Il convient de souligner que la méthode liée à l'indice composé S&P/TSX de croissance sur le site Web de S&P DJI est actuellement mise à jour pour tenir compte des changements proposés.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Indices S&P Dow Jones, veuillez consulter le site www.spglobal.com/spdji.

Pour toute question relative au présent bulletin, veuillez communiquer avec :

Charlotte Bell	Conseillère principale en matière de politiques	604 643-6577	charlotte.bell@tmx.com
Kyle Araki	Directeur, Services d'inscription, TSXV (Calgary)	403 218-2851	kyle.araki@tmx.com
Tim Babcock	Vice-président et chef de la Bourse de croissance TSX	416 365-2202	tim.babcock@tmx.com
Andrew Creech	Directeur, Services d'inscription, TSXV (Vancouver)	604 602-6936	andrew.creech@tmx.com
Sylvain Martel	Directeur, Services d'inscription, TSXV (Montréal et Toronto)	514 788-2408	sylvain.martel@tmx.com